



Association Romande de Directeurs(trices) d'Institutions de la Petite Enfance

Dossier de presse

25 octobre 2007:

Quelle professionnalisation pour la petite enfance – un enjeu au niveau romand

Table des matières	Pages
Introduction	2
1. La lettre ouverte de l'ARDIPE : <i>Ce n'est pas parce que je sais taper une lettre que je suis secrétaire</i>	3-4
2. L'argumentaire : Quelle professionnalisation pour la petite enfance ?	
a) La mission de l'accueil institutionnel de la petite enfance	5
b) Les compétences requises	6-7
c) Les enjeux de formation	7-8
3. Le contexte au niveau suisse et dans les différents cantons romands	
a) La situation au niveau suisse	8-10
b) Le contexte dans les différents cantons romands	10-14
• Genève	
• Jura	
• Neuchâtel	
• Valais	
• Vaud	
c) Un enjeu romand	14-15
Conclusion	15-16
Bibliographie	16

Introduction

L'accueil institutionnel de la petite enfance donne lieu à de nombreux débats politiques dans les différents cantons romands. L'association de l'ARDIPE (Association romandes des directeurs et directrices d'institutions de la petite enfance), en tant que représentante des milieux professionnels au niveau romand vise par ce dossier de presse à prendre position sur la situation des professionnels de l'enfance, mais également à informer pour contribuer à une réflexion de fonds afin de fournir une base à des décisions stratégiques à plus long terme. Cette réflexion de fonds accompagne la journée d'action du 25 octobre qui cherche à attirer l'attention des acteurs de la société sur les enjeux de l'accueil de la petite enfance. Nous ne parlons ici pas de revendications des professionnels, mais de questions concernant la mission, les objectifs, des institutions de la petite enfance.

Pour les communes et subsidiairement les cantons, ces institutions font l'objet d'enjeux conséquents qui se situent notamment au niveau de leur financement. Une réflexion de fonds se doit cependant de tenir compte des mouvements de société plus large, au niveau romand, pour pouvoir aboutir à des réponses adéquates dans un futur proche, mais aussi pour déterminer les évolutions à plus long terme.

Quel accueil cherchons-nous à mettre en place pour les générations à venir ? Quelles évolutions devons-nous anticiper aujourd'hui ? Ce dossier cherche à proposer certaines pistes. Les enfants d'aujourd'hui, et ceux de demain, ont droit à une réflexion de qualité. Il s'agit d'articuler des éléments du contexte réel en tenant compte tant des questions de qualité que des enjeux financiers. Il est indispensable d'articuler tous les aspects permettant la mise en place d'une politique publique qui permet d'aborder le problème social, très actuel, de la prise en charge des enfants d'âge préscolaire.

1. La lettre ouverte de l'ARDIPE :



Association Romande de Directeurs(trices) d'Institutions de la Petite Enfance

Ce n'est pas parce que je sais taper une lettre que je suis secrétaire !

L'accueil collectif de jour de la petite enfance dans des structures de type crèches -garderies se trouve actuellement sous les feux de la rampe des programmes politiques des cantons romands... Si, il semble évident pour chacun que de nouvelles places doivent se créer, donnant l'occasion aux hommes comme aux femmes – pères et mères - de ce pays de concilier vie familiale et professionnelle pour mettre à profit leur formation, compléter leur revenu ou sortir de la précarité, le fonctionnement et la structuration des lieux d'accueil suscite des débats passionnés...

On le sait, la grosse partie des budgets de fonctionnement des institutions est générée par la charge salariale du personnel engagé, c'est pourquoi il est généralement de bon ton, parfois même avec un certain mépris (mépris des enfants que l'on limite à la fonction « pipi-caca », mépris des professionnels pour lesquels on passe sous silence le 99% de leur activité), de remettre en question la formation acquise par les professionnels de la petite enfance ; éducatrices et éducateurs, voire de les obliger à travailler avec des personnes non qualifiées sous prétexte qu'elles occupent une fonction similaire à celle des parents. Nous faisons ici référence, entre autres, aux articles parus dans la revue « Patrons », n° 1 -2007- « Quand madame Lyon torpille l'apprentissage » où Monsieur Jean-Hugues Büslinger persiste à traiter les éducatrices de l'enfance de « papesse de la couche culotte » et à la tribune de Genève du 30.11.2006 lorsque le député genevois Luc Barthassat affirme qu'il n'y a « pas besoin d'être bardé de diplômes pour savoir torcher des enfants » ainsi qu'à diverses motions remettant en cause le bien-fondé d'une formation de niveau tertiaire pour les professionnels de ce secteur.

Or, si la plupart des actes que les éducateurs et éducatrices posent auprès des enfants sont effectivement issus du maternage, le cadre de travail ne s'y apparente pas puisque c'est un collectif qui fraie avec la pluralité des valeurs, la diversité des individus, la variété des situations, l'hétérogénéité des besoins... Utiliser les seules connaissances parentales pour exercer cette activité c'est comme attendre d'un ébéniste qu'il fabrique des meubles sans outils...

Pour accueillir au quotidien les enfants des autres, il faut des compétences et des connaissances qui se traduisent par une démarche pensée et structurée dont découlent des gestes se situant au niveau du groupe d'enfants, de l'organisation institutionnelle, d'un accompagnement parental individualisé... On entend par là des actions de socialisation, de prévention, d'animation et d'intégration qui supposent des connaissances psychologiques, relationnelles, communicationnelles, structurelles, pédagogiques, telles que :

- Répondre de manière équilibrée et généreuse à des besoins individuels dans un cadre collectif
- Elaborer et faire respecter des règles de vie collectives
- élaborer un projet institutionnel
- Mener des entretiens
- Assurer une observation pour en tirer des projets singuliers
- Soutenir un projet de formation pour apprenants et apprenantes
- Théoriser ses intentions éducatives et leur donner une fonction contenante
- Développer des actions de prévention
- Activer une réflexion complexe tenant compte de lui-même, des autres et d'intérêts divergents
- Garantir la sécurité et l'accueil de tous sans discrimination et sans jugement
- Générer du lien social
- Consolider les compétences parentales des autres sans forcément passer par les siennes.

Autant d'outils acquis pour lesquels trois années de formation suffisent à peine et qu'une importante expérience pratique contribuera à consolider.

Mesdames et Messieurs les politiciennes et politiciens, nous vous remercions lorsque votre engagement contribue à améliorer la situation des familles, à favoriser l'égalité des chances, à diminuer les disparités de genre.

Toutefois, nous nous permettons ici de vous demander de bien vouloir nous laisser faire notre travail pour répondre à nos missions sans constamment les remettre en question par des arguments qui, outre leur fonction « bien pensante » ne font que fragiliser celles et ceux pour qui nous oeuvrons : les enfants et leurs parents !

Les membres du comité de l'ARDIPE

Danièle Kovaliv et Marianne Zogmal, Genève – Véronique Saucy, Jura - Maria Rickenbach et Isabelle Walter, Neuchâtel, Claude Thüler et Tatiana Rithner, Vaud – Sibylle Bréaud, Valais.

2. L'argumentaire : Quelle professionnalisation pour la petite enfance ?

a) *La mission de l'accueil institutionnel de la petite enfance*

Les institutions de la petite enfance ont comme tâche d'accueillir les enfants d'âge préscolaire durant le travail de leurs parents. Accueillir un enfant implique d'assurer sa santé physique, psychique et de favoriser son développement, le plus harmonieux possible, en collaboration et en lien avec sa famille et son environnement socio-culturel. Pour ce faire, la mission, l'objectif à atteindre d'une institution de la petite enfance consiste à assurer un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles

Quelles sont les conditions pour un accueil de qualité de jeunes enfants ? Il est difficile d'y répondre :

« En effet, la qualité est – par définition – une notion difficilement quantifiable, même s'il est possible d'en évaluer certains aspects structureaux, tels que le nombre d'adultes par rapport au nombre d'enfants, le niveau d'expérience et de formation du personnel d'accueil, la stabilité de ce personnel, ou l'adéquation des locaux. Ces caractéristiques décrivent ce qu'est un accueil de bonne qualité mais elles ne suffisent pas à garantir celle-ci. Certaines structures répondant à des critères exigeant peuvent fournir, malgré tout, une garde de médiocre qualité. En effet, pour que l'expérience soit enrichissante, il faut encore considérer la qualité de l'interaction, comme les manifestations d'émotions appropriées ou la compréhension intuitive des enfants. » (Lamb et Sternberg, 1992, p. 35).

Les ressources d'un personnel qualifié et expérimenté, de locaux bien adaptés et de structures organisationnelles bien pensées sont indispensables pour permettre un accueil de qualité, mais ne le garantissent pas. Ce qui semble déterminer fondamentalement la qualité de l'accueil de jeunes enfants, c'est la qualité de l'interaction. Qualité de l'interaction entre l'adulte qui accueille et l'enfant accueilli :

« (...) l'aspect influençant le développement de la façon la plus significative et directe n'est ni la qualification du personnel, ni le projet éducatif, pas plus que l'organisation ou l'importance de la structure d'accueil, mais bien l'attitude de la personne qui s'occupe des enfants. » (Clarke-Stewart Alison, 1992, p. 137)

Dans le champ de la petite enfance, comme dans tous les métiers de l'humain, il ne s'agit ainsi pas seulement d'effectuer des tâches de soin répétitives, mais d'œuvrer à un processus qui vise à soutenir un enfant dans sa vie quotidienne, dans son développement et son environnement social et familial. L'éducatrice de l'enfance, pour assurer son travail s'appuie sur de nombreux éléments théoriques qu'elle articule avec son expérience, sa personnalité, sa pratique quotidienne et ses collègues.

En vue d'atteindre l'objectif d'un accueil de qualité, il est ainsi indispensable de mettre en place les conditions à l'émergence d'une compétence professionnelle dans les institutions de la petite enfance.

b) *Les compétences requises*

S'occuper d'un jeune enfant, il y a des écoles pour l'apprendre. Et pourtant, la plupart des enfants de ce monde sont élevés par des femmes qui n'ont pas fait de formation particulière à cet effet. Les mères, mais également les grandes sœurs, les tantes, les grands-mères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters, gardent, surveillent, élèvent, éduquent, s'occupent de jeunes enfants – comme ça, sans formation structurée.

Toutes ces personnes, sans formation spécifique, qui s'occupent de jeunes enfants ne font pas n'importe quoi. Elles travaillent sur la base de normes techniques et éthiques qui s'inscrivent dans leur histoire individuelle, mais font également partie des pratiques éducatives propres à leur groupe social. Ces savoirs constitués et transmis dans un groupe social, de femme en femme.

Ce savoir socialement partagé, surtout par les femmes, de prendre soin d'un enfant permet ainsi aux personnes sans formation et sans expérience dans un accueil collectif d'effectuer certaines tâches. Cependant, ces personnes, jeunes aides, stagiaires, bénévoles ou certaines auxiliaires, se trouvent rapidement confrontées à des problématiques insoupçonnées. Il n'y a pas qu'un seul enfant qui a faim, mais deux, trois, quatre en même temps. Les pleurs de l'un se communiquent à l'autre, il y a une multitude de tâches à effectuer simultanément, comment alors ne pas réduire son activité à un travail à la chaîne, mais bien rester en interaction avec chaque enfant, individuellement ? Faire suivre une consigne à un *seul* enfant est parfois déjà difficile, comme une observation attentive des parcs de jeux le démontre aisément : pour beaucoup de mamans, de papas, de tantes, jeunes filles ou grand-mères, les départs du parc impliquent de longs pourparlers, des cris, et des conflits fréquents. Comment faire alors lorsqu'une dynamique de groupe amène *plusieurs* enfants à ne pas vouloir faire ce qui est demandé ? S'occuper d'un ou de deux enfants ou de tout un groupe change fondamentalement la prise en charge.

En plus, certains enfants peuvent présenter des difficultés particulières, allant jusqu'à des troubles de comportements. Comment réagir ? Quel est le meilleur encadrement ? Il est ainsi difficile d'accueillir un enfant dissipé, qui court partout, qui n'arrive pas à se poser, qui ne tient pas compte des interventions de l'adulte. La situation se complique encore si un autre enfant, à côté, s'isole, se retire sur lui-même, ne joue pas, n'interagit pas. Comment se positionner ?

Lorsque les personnes se décident de vouloir travailler dans une institution de la petite enfance, elles mettent souvent en avant leur intérêt et leur amour pour les petits enfants. La plupart de ces personnes n'envisagent pas du tout qu'une part importante des pratiques quotidiennes d'une éducatrice l'amènera autant à travailler avec des adultes : les collègues, les parents, le réseau familial, les directions, des intervenants extérieurs de différents services, les Autorités, etc. Autant d'aspects qui se différencient fortement des seules pratiques auprès des enfants.

Pour toute personne travaillant dans une institution de la petite enfance, des questions complexes émergent dans la pratique quotidienne, souvent sans qu'un suivi soit mis en place :

« Il est faux de penser que le fait de réaliser l'activité constitue une condition suffisante pour apprendre. Il existe des limites évidentes aux apprentissages au travail, en particulier lorsque l'accès à un accompagnement adéquat fait défaut. » (Billett, 2001, p. 7 trad.)

De nombreuses jeunes filles rêvent ainsi de travailler avec de jeunes enfants en crèche et abandonnent ensuite leurs projets initiaux après avoir rencontré une réalité plus exigeante et complexe que prévue. Une formation et l'expérience guidée par un accompagnement adéquat sont ainsi la base indispensable pour assurer un accueil de qualité sur un long terme.

Les ingrédients de la compétence d'une éducatrice sont difficiles à démontrer. Les tâches inhérentes à l'accueil de jeunes enfants sont en même temps très importantes et invisibles, « leur caractéristique générale est précisément de n'être considérées comme efficaces que lorsqu'elles ne se voient pas. » (Dejours, 2003, p. 27). Cette invisibilité du travail n'est rompue qu'en cas d'échec :

« Quand un acte pertinent permet d'atteindre la performance, il disparaît dans l'obscurité et l'anonymat de l'activité ordinaire. Il n'est pas identifié et ne peut être rattaché à un individu singulier. Dès qu'un défaut d'activité aboutit à l'échec, il débouche sur la visibilité du non-travail et sur l'identification de son auteur. (...). Le manque, qui est toujours écart à une norme, constitue en soi une faute, y compris en l'absence de conséquences fâcheuses. La réussite ne dédouane jamais le délinquant. » (Jobert, 2005, p. 78).

Le travail bien fait ne se voit pour ainsi dire pas, seuls les échecs et les erreurs se démarquent du flux des tâches répétitives. Être une éducatrice compétente signifie ainsi s'occuper d'un groupe d'enfants, d'un enfant particulier, sans effort apparent. Donner à manger à un enfant, par exemple, est ainsi tant une activité banale qu'une activité de très grande complexité. Une éducatrice possède des connaissances par rapport au développement des enfants, des savoirs faire pour animer des activités, des projets spécifiques qu'elle cherche à mettre en place, une connaissance fine d'un enfant particulier.

Dans les institutions de la petite enfance, les adultes se trouvent toujours en situation de groupe : un groupe d'adulte prend en charge un groupe d'enfants. Pour être efficace, la compétence implique des collectifs. Pour qu'une institution de la petite enfance puisse offrir un accueil de qualité, il est nécessaire que ses « membres peuvent sans cesse développer leurs capacités à atteindre les résultats qu'ils recherchent, où des nouveaux modes de pensée sont mis au point, où les aspirations collectives ne sont pas freinées, où les gens apprennent en permanence comment apprendre ensemble. » (Senge, 1991).

c) Les enjeux de formation

Actuellement, dans le champ de la petite enfance, des éducatrices formées, diplômées ES, côtoient des personnes sans formation spécifique dans le domaine. Les premiers titulaires d'un CFC d'assistant socio-éducatif viennent de terminer leur formation. Pour mieux comprendre les enjeux liés à la gestion d'une institution de la petite enfance et de son personnel, il est ainsi important de s'arrêter un instant aux notions de formation et d'expérience.

La formation apporte des connaissances, des savoirs, des savoirs faire. Elle cherche à mettre en place les ressources nécessaires, ressources qu'il faudra savoir mobiliser afin de accéder à une pratique professionnelle compétente. Une formation détermine ainsi les qualifications obtenues, les ressources sous-jacentes, mais elle ne peut assurer leur mobilisation dans les situations au quotidien.

Dans le domaine de la petite enfance, les formations sont construites en alternance entre stages et cours et visent ainsi l'intégration des savoirs et des savoirs faire acquis dans une pratique professionnelle compétente. Dans le cadre d'une telle formation en alternance, l'objectif consiste à construire la capacité à mobiliser les ressources adéquates, à partir de la formation et de l'expérience.

Les aides, auxiliaires ou stagiaires bénévoles travaillant sans formation spécifique dans les institutions de la petite enfance, doivent construire leurs compétences à travers l'expérience professionnelle.

« Cette acquisition de routines et d'habitudes ne va pas de soi. Il ne suffit pas de compter simplement sur le temps passé dans les situations de travail pour que, spontanément, ce type d'expérience soit acquis. L'expression : 'apprendre sur le tas' est de ce point de vue relativement trompeuse. On apprend certes sur le terrain, en se frottant aux situations, mais toute acquisition de routines performantes, reconnues comme telles par le milieu de travail, suppose des tâtonnements, des rectifications d'erreurs, un minimum de retour sur la manière de s'y prendre, des conseils donnés formellement ou informellement par quelqu'un qui maîtrise déjà les bonnes routines, etc. Bref, un apprentissage. » (Zafirian, 2001, p. 154-155).

Afin de permettre l'acquisition des savoirs indispensables, des façons de faire efficaces aboutissant aux pratiques considérées comme professionnelles, les personnes sans formation spécifique ont ainsi besoin d'un accompagnement :

« Les collègues, et en particulier les collègues plus expérimentés, jouent un rôle central dans les apprentissages. Ce rôle inclut la participation collaborative à des activités de résolutions de problèmes qui constituent des occasions d'apprentissage souvent plus efficaces que la transmission de savoirs dans l'enseignement » (Billett, 2001, p. 18-19, trad.).

Cet accompagnement de l'expérience professionnelle, indispensable en vue d'un accueil de qualité au niveau institutionnel par tous les membres du personnel, demande ainsi de l'attention et du temps de la part de l'équipe éducative et nécessite d'être pris en compte dans les réflexions concernant l'accueil institutionnel de la petite enfance.

3. Le contexte au niveau suisse et dans les différents cantons romands

a) La situation au niveau suisse

La petite enfance traverse une période de changements multiples. Une très forte demande des familles pour des places d'accueil en institution pour les enfants d'âge préscolaire fait ressortir le manque de places de crèches en Suisse. Les politiciens cherchent à en offrir plus mais ils se heurtent aux enjeux financiers liés à l'accueil de la petite enfance.

L'accueil en crèche des enfants d'âge préscolaire est coûteux et les dépenses y relatives augmentent d'année en année :

« La prise en charge éducative dans le cadre familial ne coûte ... rien. Ou plus exactement les coûts de cette activité privée (...) restent invisibles car ils ne sont pas socialisés. La mère de famille ne reçoit pas de salaire en contrepartie du temps, du travail et des compétences mises en œuvre pour prendre soin et éduquer ses enfants. (...) Le développement de l'externalisation éducative a sur ce point deux effets. D'abord un *effet de visibilité sociale des coûts*. (...) Ensuite, un *effet de transfert de charges*, et c'est sur ce point que se heurtent les politiques sociales. Les charges d'exploitation des lieux d'accueil de la petite enfance dépassent largement la part des contributions parentales directes. » (Meyer et al. 2002, p. 24).

Face à cette visibilité nouvelle des coûts et des effets de transferts du cadre familial aux pouvoirs publics, il est tentant de vouloir économiser. Pour une vision globale, il s'agit de tenir compte des coûts engendrés par l'accueil en crèche, mais également des bénéfices. Une étude réalisée en Suisse romande en 2002, sur la base d'une recherche zurichoise, s'intitule « la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte » :

« Il a été possible de calculer que la totalité des bénéfices dépassait largement les coûts puisque les crèches examinées en Suisse romande rapportent, pour un franc investi, en moyenne trois francs à la collectivité et un franc aux pouvoirs publics au titre de recettes fiscales. »

(<http://www.jura.ch/acju/Departements/DED/EGA/Documents/pdf/crecheetude.pdf>, p. 3).

Cette étude ne prend en compte que les bénéfices directes, chiffrables, liées aux recettes fiscales, aux aides sociales épargnées et aux revenus supplémentaires des parents. Elle ne prend pas en compte les bénéfices de nature indirecte liés à l'intégration sociale des enfants et des familles, à la prévention, et à un potentiel de croissance économique accru grâce à l'augmentation des revenus des familles. Une qualité optimale de l'accueil des enfants ne peut qu'augmenter ces bénéfices indirects qui impliquent souvent des charges financières pour les pouvoirs publics.

L'étude en question s'intéresse également à la répartition des charges et des coûts entre les différents pouvoirs publics :

« Cette étude montre aussi clairement que les bénéfices réalisés sous la forme de recettes fiscales ne retournent pas de manière équitable aux pouvoirs publics. La commune, qui subventionne les crèches pour une part importante, n'en reçoit qu'une partie, l'autre étant partagée entre le canton et la Confédération. La répartition des bénéfices justifie pleinement une participation financière des pouvoirs publics à tous les niveaux (communal, cantonal et national). » (op. cit. p. 3).

Les crèches répondent ainsi à une demande sociale de la part des familles et représentent un investissement économique intéressant pour les pouvoirs publics. Les crèches représentent un transfert des charges économiques de cadre familial à la collectivité, pour que les enfants y trouvent leur compte, il est nécessaire qu'un transfert des charges concernant l'encadrement éducatif et affectif soit également rendu possible. Un encadrement de qualité est indispensable pour le développement harmonieux des enfants, et a besoin de bases solides d'une compétence professionnelle.

La question de la formation des personnes travaillant dans les institutions de la petite enfance trouve ici toute son importance. Les changements de la politique de formation professionnelle sur le plan suisse ont une grande influence dans le domaine de la petite enfance.

Jusqu'à récemment, dans les cantons romands, les professionnels disposaient d'une formation d'éducateur du jeune enfant qui se déroule en trois ans, à un niveau tertiaire II, à plein temps (avec une alternance de stages et de cours théoriques) ou en emploi (emploi et cours théoriques pendant deux jours hebdomadaires). Depuis août 2006, l'appellation s'est transformée en *Educateurs/Educatrices de l'enfance*, formés pour accueillir des enfants de 0 à 12 ans. Dès lors, la spécificité petite enfance disparaît. Au contraire des autres formations du domaine socio-éducatif, la formation petite enfance n'a pas été intégrée en tant que telle au niveau HES, mais reste à un niveau tertiaire II. L'école HES-S2 de Lausanne englobe cependant dans la filière « éducation sociale » les institutions de la petite enfance si elles répondent aux critères « d'institutions éducatives connaissant des situations complexes, comportant des problèmes latents à définir, et exigeant l'aptitude à exercer sa profession en

tant que praticien réflexif et à mener une activité expert en matière de conseil et/ou d'interlocuteur de recherche scientifique » (Dossier éducation sociale, Lausanne, 2004).

En complément à la formation ES et à la formation HES non spécifique, un certificat fédéral de capacité d'assistant socio-éducatif a été créé. Selon l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du 16 juin 2005, édictée par l'OFFT, les assistants socio-éducatifs ont pour mission d'encadrer des personnes de tout âge présentant ou non un handicap physique, mental, psychique ou social, dans leur vie quotidienne et pendant leurs loisirs. Dans les cantons de Neuchâtel et Vaud, les premiers titulaires de ce CFC auront terminé leur formation en juillet 2008, tandis qu'à Genève, la première volée de cette nouvelle formation de CFC finira son cursus en juin 2009.

Dans la période actuelle du contexte des formations initiales, il importe de tenir compte des implications des changements lors de la création et de la gestion d'une institution de la petite enfance. Afin de continuer d'assurer un accueil de qualité aux enfants, de maintenir et de développer les compétences existantes à cet effet, d'instaurer des fonctionnements institutionnels et des statuts hiérarchiques qui conjuguent les forces des différents corps de métier, au lieu de les annuler, il s'agit de les intégrer. Il est alors nécessaire de préciser le rôle de tous les professionnels, de clarifier les différenciations nécessaires et les complémentarités adéquates :

« La coopération entre pairs s'ancre sur le perfectionnement des savoirs mobilisés et leur mutualisation. La fiabilité des ajustements en fait une compétence collective, élaborée à travers des relations quotidiennes de travail. La confiance représente dans ce cas de figure, un mécanisme de coordination particulièrement économique et fiable dans des situations où la réactivité est érigée en principe d'efficacité. » (Osty, 2006, p. 78).

La construction d'une telle coopération institutionnelle demande de la part des cadres de la petite enfance une gestion des compétences tenant compte des spécificités et des complémentarités de tous les membres de l'équipe. Vu la complexité d'une telle conduite d'équipe, il semblerait nécessaire de mettre en place des formations de cadres de la petite enfance, ainsi que des formations continues, de haut niveau dans le domaine du management et de la gestion d'équipe.

L'introduction du CFC d'assistant socio-éducatif peut donner l'occasion de consolider le fait qu'un accueil institutionnel demande une formation et des compétences spécifiques.

b) Le contexte dans les différents cantons romands

- Genève

A Genève, l'accueil de la petite enfance est l'objet de nombreux débats politiques. Au niveau de la Ville de Genève, un projet de municipalisation des institutions subventionnées sera délibéré prochainement au Conseil municipal. Quant au niveau cantonal, plusieurs motions ont été déposées auprès du Grand Conseil.

La motion M1721 stipule ainsi que « (...)de nombreuses tâches auprès des enfants ne nécessitent pas de qualifications particulières : l'aider à manger, lui tenir la main en promenade, lui lacer ses chaussures ou lui nouer son écharpe. (...) », propos qui sont repris lors de la conférence de presse dans des termes plus virulentes :

Lors d'une conférence de presse (TdG du 3.11.06)

Par une motion :

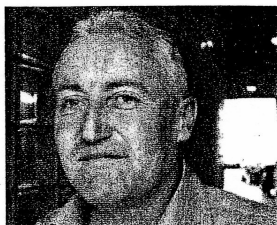
«Pas besoin d'être bardé de diplômes pour savoir torcher des enfants»

MARC LALIVE D'ÉPINAY

Après les libéraux et les radicaux, c'est au tour des démocrates-chrétiens de présenter leur solution pour Genève. Le PDC a présenté hier lors d'une conférence de presse une batterie d'idées pour la petite enfance notamment.

«Nous souhaitons ainsi améliorer la qualité de la vie», explique Guy Mettan. Le PDC se propose de régler le manque de places de crèche dans le canton. Avec des solutions chocs. Le PDC va déposer deux motions. La première vise à assouplir les normes de construction des institutions de la petite enfance «tout en assurant la sécurité des enfants», explique Luc Barthassat. La seconde demande, elle, de revoir les normes d'encadrement dans les crèches pour limiter les coûts d'exploitation. «Pas besoin d'être bardé de diplômes pour savoir torcher des enfants», affirme Luc Barthassat. Le député estime que les crèches pourraient fort bien n'engager que 50% d'éducatrices diplômées et recruter des «chômeurs, des jeunes ou des pères et mères sans activité pour

Le député



Luc Barthassat: «Les crèches pourraient n'engager que 50% d'éducatrices diplômées.» (P. FRAUTSCHI)

travailler dans les crèches.» Le PDC va également déposer un projet de loi qui vise à modifier la loi qui régit les familles d'accueil. «Les dispositions sont trop contraignantes.» Les particuliers recevant des bambins à domicile seraient «rattachés et non engagés à une structure de coordination de l'accueil familial à la journée, et rémunérés avec des chèques service», résume le député Luc Barthassat.

Proposition de motion M 1721 Pour un accueil élargi de la petite enfance

Le GRAND CONSEIL (...) invite le Conseil d'Etat

- revoir les normes d'encadrement, telles que les groupes d'enfants de 3 à 4 ans puissent être composés de 12 enfants au lieu de 10 ;
- à admettre comme la norme la proportion d'éducatrices diplômées et d'aides à raison de 50 % chacune ;
- à introduire des bénévoles (parents, préretraités, jeunes chômeurs, etc.) comme auxiliaire ou aide, en appui au personnel encadrant les enfants en institutions de la petite enfance ;

Exposés des motifs (...)

De nombreuses tâches auprès des enfants ne nécessitent pas de qualifications particulières : l'aider à manger, lui tenir la main en promenade, lui lacer ses chaussures ou lui nouer son écharpe. (...)

(26.10.06)

En réponse à la motion M1721 et aux mises en question, un groupe de parents et de professionnels a déposé une pétition munie de 6893 signatures auprès du Grand Conseil qui demande notamment :

Pétition

15.6.2007

Mobilisons-nous pour la petite enfance

- De reconnaître les institutions de la petite enfance dans leur mission d'accueil, de partenariat, de mise en réseau, de prévention, de dépistage et d'intégration culturelle et sociale;
- D'élaborer une vision politique globale qui mette en adéquation, les besoins de la population et la création d'institutions en augmentant le nombre d'étudiants/es dans les écoles de formation;
- De maintenir la loi cantonale en vigueur;
- De défendre la professionnalisation de l'accueil du jeune enfant et de sa famille sans inclure des bénévoles dans le calcul du taux d'encadrement;
- D'intégrer les différents partenaires dans l'élaboration des mesures politiques concernant la petite enfance;
- De veiller à ce que les mesures actuelles liées à une pénurie d'éducatrices/teurs du jeune enfant restent transitoires;

La complexité de l'accueil du jeune enfant en collectivité se construit également au travers des gestes quotidiens dont la portée éducative renforce le ciment social

- Jura

Dans le Jura, l'introduction du CFC d'assistant socio-éducatif remet en question la répartition des tâches des professionnels actuels. Ces professionnels disposent ou d'une formation d'éducateurs de la petite enfance ou de nurse. Les discussions sur des cahiers de missions différenciés sont en cours et une étude a été effectuée pour délimiter les niveaux d'intervention de tous les professionnels concernés.

- Neuchâtel

Les milieux professionnels attendent toujours la révision de la loi d'application concernant la petite enfance. Des démarches sont en suspens en vue de mettre en place une convention collective pour les éducateurs de la petite enfance.

Les titulaires d'un CFC sont comptées dans le personnel formé à raison de 2/3 de l'équipe, avec la demande d'instaurer une hiérarchie au bon vouloir de chaque institution. Il n'existe actuellement pas de barème salarial.

Au mois de juillet 2007, plus de 7000 parents ont signé une pétition pour demander un nombre suffisant de places en crèche pour les 0-12 ans. Cette pétition a été déposée au château. Cette démarche a été entreprise sans contacter les professionnelles.

Il avait été prévu qu'à partir de juillet 2007, les crèches subventionnées par le canton devaient accueillir uniquement des enfants âgés de 0-4 ans et que les enfants dès quatre ans seraient pris en charge par des structures d'accueil soit privées soit communales. Il n'existe pas encore de nouvelles directives dans ce sens. Pour le moment, la situation reste très provisoire.

- Valais

Dans le canton du Valais, les jeunes radicaux et libéraux annoncent une intervention pour février 2007 auprès du Grand Conseil pour demander l'assouplissement de la loi sur la jeunesse du 11 mai 2000 et la mise en place d'un mécanisme de validation d'acquis qui permettrait « d'ouvrir cette procédure aux mères au foyer pour attester de leurs capacités à garder des enfants » (Le Nouvelliste, 28.12.2006). Pour ces politiciens, il s'agit de mieux intégrer et valoriser les mères de famille :

Le Nouvelliste, 28.12.06

Les jeunes radicaux et libéraux entendent également intervenir sur le plan fédéral dans la perspective – ils ne l'ont pas caché hier -, des élections au Conseil national. Ils veulent ainsi entamer une croisade contre ce qu'ils considèrent comme un système de crèches à deux vitesses. (...) Et d'ajouter aussitôt : « *Une femme ayant exercé l'activité de former des enfants pendant quinze ans, dans le cadre familial, est aussi compétente qu'une jeune fille de 25 ans ayant suivi une formation. Certes, leur qualification sera particulièrement différente, mais il est impensable de prétendre que l'une sera plus compétente que l'autre* ».

En réponse, l'association valaisanne des travailleurs sociaux (AVALTS) invite les politiciens à élaborer des pistes de réflexion avec les milieux professionnels et refuse de mettre en concurrence la compétence des mères de familles et des professionnels de la petite enfance. La loi existante permet d'ailleurs déjà d'engager une personne non formée aux côtés de deux autres personnes diplômées.

Le Nouvelliste, 7.2.2007

« Il est hors de question ici de dénigrer les mamans, encore moins de renier leurs connaissances (...). Les rôles ne sont pas les mêmes. (...) Sous prétexte d'être mère, on ne peut prétendre à être qualifiée comme cuisinières, infirmière ou encore psychologue. Et pourtant, toute femme à charge d'une famille joue ce rôle. D'autre part, certains parents qui ont pris connaissance de ce fait m'ont affirmé qu'ils ne souhaitaient pas confier leurs enfants à des personnes non qualifiées. S'ils avaient fait le choix d'une structure (crèche, garderie ...) et non de la garde d'une maman de jour, c'était pour le service professionnel qu'ils étaient en droit d'attendre. »

En septembre 2007, le postulat de Mme Brigitte Diserens, relayant les jeunesses libérales et radicales sur le sujet des formations relatives à la petite enfance a été rejeté par le Grand Conseil, certes à une petite majorité, mais rejeté quand même !

- Vaud

Suite à la nouvelle Loi cantonale sur l'Accueil de Jour, à la mise sur pieds de la Fondation pour l'accueil de jour et à l'introduction du CFC d'assistant socio-éducatif, le canton de Vaud a élaboré, par l'entremise du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), un nouveau cadre de référence pour les lieux d'accueil de la petite enfance.

Les cadres de références ont été l'objet d'échanges conséquents incluant tous les partenaires : canton, communes, milieux économiques, milieux professionnels, dans le cadre d'une large procédure de consultation. Aux termes des travaux, ces cadres de références définissent la constitution des équipes éducatives par une répartition de :

- 2/3 de personnes disposant d'une formation tertiaire de type ES ou HES,
- 1/3 de détenteurs d'un CFC d'assistant socio-éducatif,
- 0 à 20 % de personnel auxiliaire (sous conditions mais sans formation spécifique petite enfance...)

« Ce gage donné aux papesses de la couche-culotte l'est certainement au détriment des structures d'accueil du canton et des familles en attente d'une place de crèche. » (Revue « Patrons », n° 1, 2007).

Malgré cet accord soutenu par une procédure de consultation large, des contestations virulentes se font entendre.

La question de la mission des institutions de la petite enfance est ainsi posée. S'agit-il d'offrir un accueil de qualité aux enfants d'âge préscolaire ou est-ce que le travail des éducatrices de la petite enfance doit se modifier pour « se tourner vers un accueil massif de personnes avides de découvrir un monde qui leur semble à la fois fascinant et sécurisant » ? (Lettre ouverte, AVTES, 11.2005)

Les conditions nécessaires à un accueil de qualité sont également questionnées : « Faut-il vraiment une formation de niveau tertiaire pour garder les enfants des autres, alors que la voisine fait cela si bien ? » (Lettre ouverte, AVTES, 11.2005). Les familles qui recourent de plus en plus aux crèches ne demanderaient-elles pas un accueil professionnel, basé sur des connaissances et un savoir spécifique ?

Aussi longtemps qu'il est envisageable qu'une personne sans aucune formation dans le domaine de la petite enfance et sans avoir eu une expérience quelconque du travail avec de jeunes enfants puisse être compté dans les taux d'encadrement de certains cantons, un manque de reconnaissance sociale subsiste :

« La naissance d'une nouvelle profession suppose donc non seulement un besoin socialement reconnu, mais un certain accord du public pour que ce besoin soit pris en charge par des spécialistes. » (Latreille, In : Roche, 1999, p. 40).

Une telle reconnaissance des métiers de la petite enfance exigerait déjà, préalablement, de tous les acteurs de la politique sociale, un langage sans mépris pour les enfants et les personnes qui en prennent soin.

Le manque de reconnaissance d'une nécessité d'un accueil véritablement professionnel va de pair avec une méconnaissance des besoins des tous petits dans une situation d'accueil institutionnel.

Conclusion

Afin d'assurer un développement de la petite enfance, sur le plan quantitatif et qualitatif, tout en tenant compte des enjeux financiers, il est important de prendre en compte la problématique dans toutes ses dimensions stratégiques.

Actuellement, la prise en charge institutionnelle de la petite enfance est en train de se développer fortement sur le plan quantitatif du nombre des places, ce qui implique une augmentation constante des coûts. Il est ainsi difficile, à côté de cette augmentation des charges financières induites par l'augmentation de l'offre, d'investir simultanément dans des décisions supplémentaires, innovantes.

En plus, dans une réflexion autour des charges financières de la petite enfance, il est indispensable de ne pas perdre de vue les retours sur investissement liés à la prise en charge institutionnelle des petits enfants. Une véritable comptabilité globale des charges et des produits de l'éducation de la petite enfance, sur la base des calculs effectués dans l'étude citée ci-dessus (point 3) dessine une répartition des coûts et des bénéfices plus équilibrée.

Fondamentalement, il s'agit cependant de ne pas perdre de vue que la prise de décision ne peut se baser uniquement sur des réflexions financières. Il s'agit également d'anticiper, de tenir compte des développements à venir. Des démarches d'anticipation peuvent permettre un meilleur rendement ultérieur.

Il ne s'agit pas seulement de trouver une solution pour aujourd'hui, mais également pour la société de demain.

Pour l'ARDIPE,
Claude Thuler (présidente) et Marianne Zogmal (membre du comité)

Août 2007

Bibliographie

BILLET S. (2001) : *Learning in the Workplace : strategies for effective practice*, Crows Nest, Allen & Unwin.

DEJOURS Chr. (2003): *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel* ; Paris, INRA.

Dossier éducation sociale : décision du Comité stratégique de la HES-S2 du 23 avril 2004, Lausanne.

JOBERT Guy, (2005), *Engagement subjectif et reconnaissance au travail dans les systèmes techniques*, In : *Revue Internationale de psychosociologie*, Volume XI-24, pp. 67 à 95.

La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, Conférence latine des déléguées à l'égalité, Genève, 2002, (<http://www.jura.ch/acju/Departements/DED/EGA/Documents/pdf/crecheetude.pdf>)

LAMB Michael, STERNBERG Kathleen (1992) : L'accueil du jeune enfant dans son milieu : aspects historiques et socio-culturels, In : *Accueil du jeune enfant, politiques et recherches dans les différents pays*, ESF éditeurs, Paris, p. 21 à 38.

MEYER G., SPACK A., SCHENK S. (2002) : *Politique de l'éducation préscolaire et de l'accueil socio-éducatif de la petite enfance en Suisse*, Cahiers de l'EESP, no 33, Lausanne.

OSTY F. (2006) : Sociologie des professions et des métiers. In : N. Alter : *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF.

ROCHE J. (1999) : *Que faut-il entendre par professionnalisation ?* Education Permanente, no. 140, p. 35 à 50.

SENGE P. (1991) : *La cinquième discipline*, Editions General First.

TROUTOT Pierre-Yves (1998) : Les transformations des métiers de la prime éducation : le mouvement de professionnalisation, Genève, 1950 à 2000, In : *Les professions de l'éducation de la petite enfance : quelles mutations ?* Actes du colloque du 14 et 15 oct. 1998, Pro Juventute, Lausanne

ZARAFIAN Ph. (2001) : *Objectif compétence. Pour une nouvelle logique*, Editions Liaisons, Paris.